



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme CZURKA à M. MONDOLONI

M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ

M. DE SOUZA à M. GARDIOL

Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN

Mme SAHUN à M. BOCCIA

**Absents :**

M. BORELLI

M. ALLIOTTE

M. GACHET

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ET SOCIAL DE LA MEDIATHEQUE BRASSENS**

**N° Acte : 8.9**

Délibération n°24-86

Considérant que le réseau des médiathèques a réalisé un bilan de l'existant et examiné les nouveaux besoins en terme de lecture publique, la direction des médiathèques propose un nouveau projet d'établissement pour l'annexe de quartier G. Brassens, lui permettant de redynamiser sa fréquentation, de répondre aux enjeux sociétaux que sont le développement de l'enfant et le soutien à la parentalité. Considérant que ce projet culturel scientifique, éducatif et social a été rédigé à partir du diagnostic culturel, des orientations des élus, de l'intelligence collective des équipes et du dialogue avec les

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

partenaires du territoire. Il détaille les objectifs à mener par l'ensemble des équipes des bibliothèques pour les cinq années à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ses avenants et tous les actes techniques associés.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



**Médiathèque G. Brassens  
Espace enfant -famille  
Ville de Vitrolles**

**Projet Culturel, Scientifique,  
Éducatif et Social**

**Mars 2024**

# **Médiathèque Brassens**

## **Projet culturel, scientifique, éducatif et social**

### **INTRODUCTION**

#### **1-État des lieux**

- 1- Le bassin de vie**
- 2- Les services actuels et les conditions d'accès**
- 3- La médiathèque en chiffre**
- 4- L'action culturelle**
- 5- Le diagnostic critique**

#### **2-Contenu du projet**

- 1- Les enjeux, la vision de la bibliothèque.**
- 2- Les objectifs, les principes directeurs**
- 3- Une médiathèque spécialisée : Les spécificités**
- 4- Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel.**
- 5- Calendrier.**
- 6- La formation et l'accompagnement du personnel.**
- 7- Les modalités de l'évaluation.**

## INTRODUCTION

La politique culturelle très volontariste de la ville de Vitrolles permet une proposition riche d'équipements culturels pour sa population de 34 418 habitants et se traduit, entre autres, par la présence de deux médiathèques sur son territoire, d'une bibliothèque de plage et d'un projet de bibliothèques d'écoles : "Récréathèques" dont les premières ont ouvert en septembre 2023 dans le quartier des Vignettes.

La médiathèque La Passerelle, inaugurée en 2016, située dans un Quartier Politique de la Ville (QPV), fait office de médiathèque centrale. Avec près de 3000 m<sup>2</sup> de superficie et environ 65 000 documents physiques à disposition des usagers, elle est le plus grand équipement culturel de la ville, rayonnant sur l'ensemble du territoire vitrollais.

La diversité des propositions à destination des publics et son architecture remarquable en font un troisième lieu repéré par tous les habitants.

Depuis l'ouverture de ce nouvel équipement, la médiathèque annexe Georges-Brassens de 690 m<sup>2</sup>, inaugurée en 1987, traverse une crise identitaire. La crise sanitaire de 2020 ayant renforcé cette fragilisation, elle peine à retrouver sa pleine activité.

C'est ainsi qu'entre 2015 et 2019, une baisse de 58% des adhérents actifs a été constatée sur l'annexe, malgré une implantation stratégique dans un quartier prioritaire excentré, et une population qui se déplace peu. Si une forte baisse de l'activité vers les publics adultes est à noter, on y repère toutefois un grand dynamisme de l'activité tournée vers les enfants.

Il est important de souligner que l'emplacement de la médiathèque Georges-Brassens est particulièrement favorable à l'accueil des publics. Située au carrefour des quartiers du sud de la ville, elle est facilement accessible. Elle est également à proximité d'autres services municipaux implantés dans le quartier.

L'annexe se situe dans un environnement spécifique dans lequel se croisent des facteurs importants de fragilisation de la population. La collectivité fait ainsi le constat de forts enjeux autour de la jeunesse et de la parentalité. La direction des médiathèques tente d'y répondre, sans disposer toutefois de l'ensemble des compétences et des outils requis en la matière.

Fort des constats partagés sur les difficultés et potentialités du quartier de la Frescoule et de la médiathèque Georges-Brassens, le présent projet d'établissement a pour vocation d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population.

La mise en œuvre de ce projet permettra ainsi de maintenir un service de lecture publique, tout en renforçant l'offre d'espaces et de services dédiés aux questions parentales et éducatives. Dans ce contexte, les ressources de la médiathèque seront donc pleinement utilisées par d'autres acteurs des champs social, éducatif et culturel.

Cette médiathèque spécialisée sera l'occasion de donner une identité forte à l'annexe de quartier, en adéquation à la fois avec les besoins des vitrollais, et plus particulièrement des habitants des quartiers sud de la ville, mais aussi avec les moyens dont dispose le service et la collectivité.

Il ne s'agit pas de reproduire l'offre existante au sein de La Passerelle mais de la diversifier, de la spécialiser, pour enrichir le service rendu.

Cette médiathèque spécialisée :

- Mettra l'enfant au cœur du dispositif ;
- Développera une offre culturelle spécialisée de la toute petite enfance à l'adolescence ;
- Proposera des espaces d'accueil et de jeux répondant aux besoins de chaque enfant ;
- Sera un lieu de socialisation et de rencontres ;
- Coconstruira son projet avec les partenaires locaux et le fera évoluer avec les habitants ;
- Mobilisera les partenaires éducatifs, sociaux et culturels dans le déploiement du projet ;
- Répondra aux besoins de prévention précoce et tout au long de l'enfance et de l'adolescence ;
- Sera un lieu repéré par tous comme espace de soutien à la fonction parentale ;
- Sera un espace ressource pour les familles et les partenaires.

La médiathèque G. Brassens a pour vocation d'accueillir, et à l'échelle de la ville, avec la même exigence, chaque enfant, adolescent et adulte qui franchit le seuil de la porte de l'établissement, dans le respect de sa dignité, de son parcours, de ses empêchements et de ses ambitions, de ses croyances et de ses connaissances. Dans le respect de la loi Robert de 2021<sup>1</sup>, la médiathèque garantira l'égal accès de tous à la culture, au loisir, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et favorisera le développement de la lecture.

Les parents, les familles, les enfants et les jeunes seront des acteurs à part entière du projet et de la vie du projet.

Ils seront consultés et leur avis entendu pour permettre des réajustements quasi en temps réels des propositions. Leur implication sera un élément moteur du projet.

## **1. État des lieux de la médiathèque Georges-Brassens et diagnostic critique**

### **1.1 - LE BASSIN DE VIE**

Situé au sud d'un croisement routier majeur de la ville, la médiathèque Georges-Brassens dessert un bassin de vie d'environ 8300 habitants dont 25 % vivent en Quartier Politique de la Ville dans lequel elle est implantée. Il est à noter que 37 % de la population de ce QPV vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>2</sup>. Ce chiffre évolue d'ailleurs défavorablement et plus rapidement que sur le QPV du centre-ville.

Par ailleurs le taux de retard en 6<sup>e</sup> comme en Terminale est plus important que sur le reste de la ville.

Les déplacements professionnels quotidiens des Vitrollais se faisant majoritairement du Nord vers le Sud de la ville, un ensemble d'équipements municipaux et institutionnels est donc implanté à proximité de la structure.

La médiathèque fait ainsi partie d'un maillage de services municipaux au sein de ce bassin de vie :

- Au niveau culturel, l'école municipale d'arts plastiques (EMAP) est voisine de la médiathèque ; le théâtre municipal et le domaine de Fontblanche (qui accueille une multitude de festivités extérieures) sont accessibles à pied.

<sup>1</sup> Code du patrimoine – 2021 - [LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

<sup>2</sup>Source pauvreté : Fichier Localisé Social et Fiscal INSEE 2019

On retrouve dans l'environnement très proche de la médiathèque : 3 crèches municipales et 4 centres de loisirs fonctionnant pendant les vacances scolaires, 150 assistantes maternelles sur la ville proposant 329 places d'accueil en simultanée (chiffres 2022).

Le territoire des quartiers Suds de la ville est aussi doté de 5 groupes scolaires (1 345 élèves), de 2 collèges (1 042 élèves) et 1 lycée (1002 élèves).

Au niveau socio-éducatifs, de nombreux partenaires sont également implantés : centre social, Institut médicoéducatif (IME), Centre de Psychothérapie Infantile (CPI)...

## **1.2 – LES SERVICES ACTUELS ET LES CONDITIONS D'ACCÈS**

Le réseau des médiathèques offre une amplitude d'ouverture de 39h hebdomadaires, et 24h pour l'annexe ainsi que de nombreux services en ligne, permettant d'étendre certains services tels que la réservation de documents, leur mise à disposition sur l'une ou l'autre médiathèque du réseau, la consultation de ressources numériques.

Les deux médiathèques sont gratuites depuis janvier 2023 pour tous les usagers Vitrollais ou non Vitrollais.

L'annexe comptait environ 34 400 entrées en 2023 et était essentiellement fréquentée par les familles en sortie d'école à partir de 16h30, les mercredis et les samedis.

L'équipe actuellement en place est constituée de 8 agents (pour 7 ETP), renforcée par l'équipe de La Passerelle selon les périodes. Elle présente une diversité de profil (métiers du livre, animation, petite enfance) permettant une approche professionnelle d'autant plus riche, aussi bien dans l'accueil du public que dans l'action culturelle.

## **1.3 - LA MÉDIATHÈQUE EN CHIFFRE**

Le réseau des médiathèques de Vitrolles compte actuellement environ 96 000 documents hors périodiques (livres, cd, dvd, jeux et jouets). La médiathèque Georges-Brassens dispose de 33 % du fonds dont 16% de CD, 8 % de DVD, 3 % de jeux et jouets et 73 % de documents imprimés. Le fonds jeunesse et jeux et jouet ne représente actuellement que 33% de ces collections alors que le prêt de ces documents représente 68% de l'ensemble des prêts sur cet équipement. Il est également important de constater que depuis l'ouverture de la Passerelle en 2016, l'annexe G. Brassens connaît une perte très sensible de son attractivité à travers :

- Le très fort recul du nombre d'adhérents actifs dans les premières années d'ouverture de la Passerelle (-54% entre 2015 et 2017), baisse qui se poursuit encore dans une moindre mesure (baisse totale des adhérents actifs de -66% entre 2015 et 2022) ;
- Une baisse du nombre des prêts de 27% ;
- Une désaffection accentuée du public adulte, avec une part croissante des prêts reposant sur les collections jeunesse : ces prêts jeunesse représentent ainsi 68% de l'ensemble des prêts de l'annexe en 2022 (contre 47% en 2015 et 59% à la Passerelle en 2022)

En 2023, sur les 6000 adhérents actifs<sup>3</sup> que compte le réseau, environ 1000 utilisent les services de la médiathèque annexe. Sur ces 1000 adhérents, 59 % ont entre 0 et 19 ans.

---

<sup>3</sup> Adhérents ayant réalisé au moins un emprunt ou fréquenté l'espace ludique ou les espaces ados dans l'année

## 1.4 – ACTION CULTURELLE 2019 - 2022

### Des actions importantes en direction de la jeunesse

Force est de constater que l'annexe a su garder une place importante par son action culturelle en direction de la jeunesse et notamment des publics scolaires. En 2022, elle a ainsi accueilli 502 élèves d'école élémentaire et 818 élèves de maternelle issus de l'ensemble des 5 groupes scolaires des quartiers Sud, ainsi que 200 collégiens dans le cadre d'accueils autour de projets tels que le Prix des collégiens, Festival "Y'a d'la voix" ou "Des Infox", en partenariat avec des associations vitrollaises. L'annexe se caractérise aussi par son implication hors-les-murs dans les quartiers Suds, avec le développement de partenariats (Festival, la Semaine sans écran, animations extérieures du centre social...).

Quelques chiffres de fréquentation (hors publics captifs) par tranche d'âge

Tranches d'âges	Nombre d'actions	Publics Touchés
0 – 3 ans	4	59
3 – 6 ans	3	66
6- 12 ans	7	126
12 – 17 ans	4	75

A ces animations, s'ajoutent les 135 adultes accompagnateurs notamment pour les actions concernant les 0-6 ans.

**Un bilan qui fait donc la part belle à la jeunesse (la part des 0-18 ans représente 26% de la population vitrollaise contre 22% dans le département) et qui s'inscrit dans un environnement spécifique, avec des besoins particuliers que la médiathèque ne parviendra pas seule à satisfaire.**

## 1.5– DIAGNOSTIC CRITIQUE

Le réseau dispose de plusieurs outils d'analyse et de bilans qui nous obligent à redéfinir les contours de notre offre culturelle et a permis de nombreuses transformations sur les dernières années.

Dès sa construction en 1987, la médiathèque Georges-Brassens est conçue à l'image de la médiathèque centrale d'alors (George-Sand), offrant les mêmes services. Elle propose même un service supplémentaire à travers ses collections musicales. De par sa proximité avec ses publics et son implantation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, elle joue en outre un rôle de laboratoire pour le projet de future médiathèque prévue au sein du quartier des Pins (la Passerelle, actuelle médiathèque centrale) : médiation avec les publics adolescents avec notamment l'ouverture d'un espace dédié et une programmation culturelle spécifique, partenariats scolaires et associatifs, jeu sur place etc. Le succès de ces multiples expérimentations permet leurs déploiements dès 2016 sur la nouvelle médiathèque centrale.

Bien que la collectivité ait fait le choix de se doter d'une médiathèque centrale de 2 700 m<sup>2</sup>, à elle seule au-dessus de la moyenne des villes de 30 à 40 000 habitants (2 200m<sup>2</sup>), elle a poursuivi les investissements pour rendre les 690 m<sup>2</sup> de l'annexe toujours plus accueillants : création d'un espace public numérique propre (2016), mise en place d'un système antivol et d'automatisation du prêt de documents (2017), réfection de la signalétique, amélioration du confort des locaux avec la rénovation d'un système de chauffage et de rafraîchissement (2022) et changement partiel des huisseries (2023).



Malgré l'ambition du projet initial et les investissements consentis, il reste plusieurs points de vigilance :

**- Un bâtiment plus accueillant et écoresponsable :**

Moderniser des locaux vieillissant afin de les rendre plus chaleureux tout en répondant aux enjeux écologiques en termes de confort thermique et d'impact environnemental.

**- Des horaires d'ouverture adaptées en fonction des types d'accueil :**

Gagner en efficacité et compléter l'offre actuelle par une offre hybride permettant de faire de la médiathèque annexe un lieu ressources pour d'autres acteurs du territoire.

**- Adapter, redéfinir les besoins en ressources humaines :**

Redéfinir les postes dans le cadre d'un projet orienté vers la jeunesse. Favoriser la montée en compétence des agents et la diversité des parcours professionnels afin d'enrichir la réflexion et les positionnements professionnels en intégrant différentes approches du monde de l'enfant et de la médiation culturelle. La réorganisation de la transversalité au sein du réseau devra également être réfléchi.

**- Développer et redéfinir les formes des partenariats :**

Les partenariats sont nombreux mais rarement coconstruits. Il s'agira de développer des outils de co-construction et de gestion partagée de ce lieu ressource, notamment dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

**- L'adaptation des postures professionnelles.**

Inventer des postures d'accueil permettant un accueil privilégié et de proximité pour chaque usager. Il s'agira de trouver les bons outils de communication et d'organisation mais également de former les agents médiathèques et les autres acteurs, professionnels de l'enfance afin qu'ils partagent leurs pratiques.

## 2. Un nouveau projet

### 2.1 - LES ENJEUX, LA VISION DE LA MEDIATHEQUE

L'annexe de quartier, par sa nouvelle identité de médiathèque spécialisée "jeunesse et parentalité", devrait répondre plus qualitativement et plus spécifiquement aux publics petite-enfance, enfance et jeunesse la fréquentant actuellement et voir ce public familial développé par le nouveau projet. En adaptant le projet d'établissement, la médiathèque Georges-Brassens se positionnera à l'échelle communale comme un lieu culturel, éducatif et social s'adressant à toutes les familles de la ville par le biais d'une équipe multi professionnelle, d'un lieu aménagé, de collections et d'une programmation spécialisée et adaptée. Elle répondra également à des enjeux de proximité en accompagnant les enfants ou les adolescents pouvant la fréquenter seuls sur le temps familial, tout comme les adultes les plus fragiles ne pouvant pas se déplacer sur la médiathèque centrale.

La médiathèque Georges-Brassens a ainsi pour vocation de répondre aux enjeux sociétaux que sont le développement de l'enfant et le soutien à la parentalité.

### 2.2– LES OBJECTIFS ET LES 5 GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS

Ils correspondent aux grandes priorités municipales : un service public garantissant l'accès du plus grand nombre à la culture, favorisant la transition écologique, la solidarité, la participation citoyenne, la ville à hauteur d'enfants. Ils ont vocation à irriguer toute l'activité du réseau des médiathèques et permettront d'explicitier la façon dont la médiathèque annexe va contribuer à la mise en œuvre du plan de mandat.

#### **Principe Directeur 1 : Une ville à hauteur d'enfant**

Vitrolles se caractérise comme une ville jeune (21 % de ses habitants ont entre 0 et 14 ans), et familiale. Selon les statistiques INSEE 2020, 46.2% des ménages se composent en familles monoparentales ou couples avec enfants. Le réseau des médiathèques compte actuellement 55% de leurs adhérents entre 0 et 19 ans (59% pour l'annexe de quartier).

Dans ce contexte démographique, la médiathèque se positionnera comme le lieu ressource de l'accompagnement à la parentalité de la collectivité. Lieu de croisement des individus, des familles et des professionnels de la culture et de l'éducation ; les collections, services et activités proposés devront permettre à chaque enfant d'être accompagné tout au long de son évolution, en adéquation avec ses compétences et appétences, durant les temps scolaires, de loisirs ou familiaux.

Outil de loisirs, culturel, de sociabilité et de réussite éducative, elle sera un lieu de coéducation adapté à l'enfant. Se voulant être une médiathèque à hauteur d'enfant, elle devra accueillir la parole de celui-ci et l'intégrer à son fonctionnement quotidien, aussi bien par l'aménagement des espaces que par l'offre culturelle.

## PD1.1 Un lieu aménagé pour l'ensemble de la famille

- **Des espaces pensés par âge et usages** réfléchis et dimensionnés selon la fréquentation, les volumes de collections et évolutifs. Ils doivent permettre de faire cohabiter des usages calmes et bruyants, individuels et en groupes. Exemples : Une place pour le jeu libre et simple afin de permettre à l'enfant seul de s'approprier rapidement cette proposition / Une place pour le dessin et les arts plastiques bien identifié et non à la demande (ex : table de dessin, mur de graff...) / Délimitation et scénarisation des espaces selon les usages

- **Un mobilier adapté aux différents stades de développement de l'enfant.**

Le lieu doit être pratique d'utilisation pour les familles et intégrer des éléments tels que le garage à poussette indispensable, un espace intimiste pour l'allaitement, la possibilité de réchauffer le repas du bébé ou encore du mobilier pour les bébés (tapis, coussin, transat, chaise haute) et du mobilier pour permettre aux parents de se détendre à proximité (chaises longues, fauteuil très confortables, coin sieste minute...)

- **Une signalétique claire et accessible**, adaptée au public visé. Avant même d'entrer dans le bâtiment l'usager doit pouvoir trouver l'information le concernant (planning des activités, horaires des différents espaces de consultation...). Pour chacun il s'agira de penser la signalétique et dès l'entrée d'affirmer notre volonté : **"Vous êtes au bon endroit"**

- **Une place pour les adultes réfléchie et anticipée** : en se voulant un lieu adapté aux familles, la médiathèque doit veiller à ce que chaque membre les constituant s'y sentent accueilli, bienvenu et y trouve une place pour adhérer à son projet. La place des adultes dans la médiathèque pourra être mêlée à celles des enfants pour des moments de partage et d'accompagnement mais également mise à distance pour permettre à l'enfant d'expérimenter par lui-même et à l'adulte de bénéficier de moments de répit parental. Il s'agira de favoriser le lien « parent/enfant », tout en respectant les besoins de chacun.

Exemple : Espace « VIP « Very important Parent » : espace parentalité de la médiathèque du Danemark / Assises confortables à taille adulte en dehors des espaces de jeux symboliques.

## PD1.2 Des collections spécialisées pour les enfants : de la petite enfance à l'âge adulte

- **Des collections jeunesse adaptées au développement de l'enfant et à ses compétences.**

Par la spécialisation jeunesse de la médiathèque Brassens, la politique documentaire du pôle Minothèque s'affinera afin de répondre avec davantage de précision aux besoins et envies de chaque enfant.

Exemple : création d'un fonds nouveau-né / Création d'un fonds de roman « jeunes adultes » distinct des romans ados / Développement des espaces de jeu et collections de jouets empruntables pour les plus jeunes enfants (jeux d'exercice et symbolique).

- **Des collections jeunesse prenant en compte les envies et appétences des enfants.** Les bibliothécaires ne devront plus être uniquement prescripteurs. Les enfants seront invités à participer à la proposition culturelle de la médiathèque.

Exemple : Groupe de jeunes lecteurs prescripteurs / Testeurs de jeu...

- **Le jeu comme support à part entière du projet**, par son intérêt culturel, social et éducatif. Les médiathèques de Vitrolles sont également des ludothèques. Le jeu prendra une place plus importante au sein du nouvel établissement. La présence de jeux et jouets permet observation, interactions entre enfants et adultes de tous âges. Il permet aux enfants de se socialiser dès le plus jeune âge, aux familles de sortir de l'isolement par sa pratique collective. Le jeu permet également à l'enfant de mobiliser ses compétences, d'en acquérir de nouvelles tout en se créant une culture commune avec les autres usagers. Les espaces de jeu s'entremêleront aux collections traditionnelles des médiathèques et promouvront le jeu libre.

### **PD1.3 Les médiathèques comme outils de réussite éducative pour chaque individu**

Depuis de nombreuses années, la ville de Vitrolles a fait de l'éducation une priorité, en travaillant en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs du territoire. En choisissant d'être présente sur de nombreux temps de la vie des enfants et des jeunes, elle a construit sa légitimité d'intervention dans ce commun qu'est l'éducation. Dans le contexte du Projet éducatif vitrollais voté en 2024, la ville de Vitrolles souhaite réaffirmer aujourd'hui ses valeurs et ses ambitions pour permettre à tous les Vitrollais et Vitrollaises, dès le plus jeune âge, de devenir des citoyens éclairés, responsable et engagés dans la vie de la cité. A ce titre, la médiathèque Georges-Brassens est un

- **Des collections documentaires permettant aux enfants de s'approprier les enseignements scolaires.**

Les documents physiques et numériques de la médiathèque couvriront l'ensemble des domaines du savoir et leur accessibilité devra être adaptée aux différentes tranches d'âge.

Exemple : Ressources numériques : toutapprendre.com, encyclopédie Universalis en ligne / Collections de livres documentaires...

- **Des collections documentaires permettant d'accompagner l'enfant dans l'apprentissage du langage, de la lecture et de l'écriture** : En se voulant un lieu de lecture plaisir, la médiathèque Georges-Brassens devra permettre à l'enfant d'entrer sereinement en lecture par le biais de collections adaptées depuis le lecteur balbutiant, jusqu'au lecteur expérimenté. Cette offre devra être accessible et qualitative.

Exemple : collections de 1<sup>res</sup> lectures / Découpage du fonds de roman jeunesse par difficulté de lecture...

- **Un usage du numérique raisonné et engagé**

Le numérique tenant une place toujours plus importante dans les pratiques culturelles, celui-ci ne peut être écarté du projet de la médiathèque Georges-Brassens, qui se veut ancrée dans les problématiques sociétales contemporaines. La proposition numérique sera elle aussi à hauteur d'enfants en s'adaptant à l'âge des enfants, son usage évoluant en fonction des compétences de celui-ci.

Soucieuse du développement de l'enfant et de la surexposition aux écrans, des enfants, parfois dès le plus jeune âge, la médiathèque se voudra toutefois un lieu privilégiant la rencontre physique, favorisant les échanges entre les membres d'une famille et entre les familles. Elle exclura de fait les écrans d'une partie de ses collections, notamment celles à destination des enfants de moins de 8 ans, et intégrera le numérique aux collections accessibles aux plus grands.

Exemple : espaces vidéo-ludiques / Temps de consultation aux postes informatiques différents selon les âges...

Dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, la médiathèque a

toutefois un rôle prépondérant à jouer auprès des enfants dans leur approche des médias et de l'information afin de participer à la construction de l'esprit critique des citoyens de demain. Une attention particulière sera ainsi accordée à l'Éducation aux Médias et à l'Information.

Exemple : ateliers de sensibilisation aux fake news / Ateliers de formation à l'usage d'internet...

**- Déclinaison d'une offre culturelle à destination des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des centres de loisirs et espaces jeunes** et développement des projets d'Éducation Artistique et Culturelle.

Le travail partenarial déjà en place devra perdurer, gagner en efficacité afin que la médiathèque soit identifiée auprès de chaque Vitrollais scolarisés.

La médiathèque se mettra à disposition des professionnels de l'éducation et de la petite enfance afin de les accompagner dans leurs missions.

Exemple : cartes collectivités pour les enseignants à Vitrolles, temps d'accueil dédiés, accompagnement de projets de classe et d'école, prêt de séries de livres pour un travail en classe entière...

Ce partenariat permettra de créer du lien avec les enfants (et donc les familles) vivant à proximité directe de la médiathèque. Ces accueils devront permettre à la médiathèque de faire connaître ses services auprès du jeune public. Si ce premier contact a lieu dans un cadre pédagogique et contraint, ils doivent, par leur contenu, inviter et inciter l'enfant à identifier la médiathèque comme un lieu de multiplicité des possibles, aussi bien dans le domaine pédagogique, culturel, que social et de loisirs.

Projet transversaux contribuant à ce principe :	Projet Éducatif Vitrollais 2024 (PEV) Dispositifs publics : contrat local d'accompagnement à la scolarité, Cité éducative, convention territoriale globale, contrat de ville
Ressources disponibles :	Convention internationale des droits de l'enfant 1989
Partenariats :	Tous les acteurs socio-éducatifs et culturels du territoire
Projets inspirants :	Espace VIP de la médiathèque Hjørring du Danemark

## Principe Directeur 2 : La transition écologique

Dans un contexte de crise environnementale, la transition écologique s'impose à toutes les organisations, privées comme publiques, quel que soit leur secteur d'activité. Cela implique de prendre les bonnes décisions aujourd'hui, tout en pensant à demain, et de concilier les intérêts du présent avec les impératifs sociaux et environnementaux du futur. L'engagement de la médiathèque à articuler ses problématiques propres aux enjeux de la transition écologique implique de conduire une analyse poussée de notre activité dans le but de mieux dimensionner nos actions en intégrant les besoins des générations futures.

À Vitrolles, le plan de mandat 2020-2026 place la transition écologique au cœur des politiques publiques, pour initier de nouveaux modes d'action. Dans ce cadre, de grands projets transversaux sont mis en place dans les services de la ville. La médiathèque doit également répondre à cet enjeu majeur qu'est la transition écologique.

### PD2.1 : Un bâtiment à l'empreinte environnementale réduite :

- **Une rénovation énergétique à poursuivre** afin de rendre le bâtiment moins énergivore et proposer un accueil qualitatif à ses usagers, notamment en isolation au froid et au chaud.

Exemple : changement des huisseries en simple vitrage / Changement de la porte d'entrée du personnel...

- **Rationalisation des ressources nécessaires au fonctionnement quotidien du bâtiment.**

Exemple : éclairage public, allumage des postes informatiques, planification des systèmes de chauffage.

- **Un parc informatique rationalisé** : meilleur dimensionnement des équipements numériques, adapté aux pratiques et aux besoins, aussi bien des agents que des usagers.

Exemple : réduction du nombre de PC accessibles aux usagers et aux professionnels.

### PD2.2 : Une médiathèque verte au quotidien

La bibliothèque verte est le terme consacré par la communauté professionnelle pour désigner l'ensemble des actions écologiques qui peuvent être mises en œuvre en bibliothèque. Ses enjeux couvrent donc les collections, l'action culturelle, les services offerts (grainothèques...) comme son fonctionnement. La sobriété en étant le maître mot.

- **Une politique documentaire attentive aux questions écologiques**, aussi bien dans la représentation du sujet au sein de ses collections, que dans l'empreinte écologique des supports achetés.

Exemple : jeux en matières recyclées / Jeux de seconde main / Supports fabriqués en France...

- **Une chaîne de traitement du document plus sobre** : analyse de l'existant depuis l'équipement au désherbage. Mise en place d'un désherbage éco-responsable dans le ré-emploi des documents.

Exemple : méthode d'analyse des cycles de vie dans le secteur informatique / Réduction de la quantité de plastique utilisée dans l'équipement des documents / Traitement des puces RFID / ...

- **Développement de services innovants** : En s'appuyant sur un tissu associatif local dense et engagé, la médiathèque pourra servir de laboratoire à l'expérimentation, l'échange autour de nouvelles pratiques éco-responsables.

Exemple : grainothèque en lien avec la pépinière ou le jardin partagé « Ma belle tomate ».

### PD2.3 : Un public sensibilisé aux pratiques écoresponsables et acteur du changement :

Les questions écologiques mobiliseront à la fois les agents, les habitants et les acteurs locaux sur les pratiques écoresponsables. La médiathèque devra permettre l'émergence d'initiatives citoyennes permettant d'améliorer la transition écologique.

- **Tri des déchets** : les usagers (enfants, comme adultes) seront incités à trier leurs déchets au sein de la médiathèque.

Exemple : poubelles de tri papiers mais aussi composteurs...

- **Lieu d'échanges de pratiques et de rencontres**. La médiathèque sera ouverte aux initiatives citoyennes, en lien avec la parentalité et les questions écologiques.

Exemple : création d'un système de troc (vêtement, jeux, accessoires enfants...). Ce type d'initiative permettant également de développer les solidarités entre les habitants.

- **Incitation à l'usage de mobilités douces**

Exemple : communication sur les transports en commun, garages à vélo, recharge de trottinettes électriques en intérieur, emplacement de recharge de véhicule électrique en extérieur

Projet transversaux contribuant à ce principe :	Création d'une communauté d'énergie citoyenne vitrollaise Plan alimentaire vitrollais Agenda 21 depuis 2009 Pacte pour la transition écologique Démarche Cit'ergie
Partenariats :	Pépinière municipale, associations
Projets inspirants :	La médiathèque Marguerite Yourcenar, ville de Paris Recyclivre

## **Principe Directeur 3 : Les solidarités :**

La solidarité à Vitrolles ne se résume pas aux actions municipales. La ville coordonne et facilite aussi les politiques de prévention sociale avec les partenaires, les associations et les citoyens.

La médiathèque Georges-Brassens aura pour objectif de développer les solidarités et notamment autour des questions parentales. Cet enjeu de société qui concerne toutes les catégories sociales et toutes les générations doit être au cœur de nos préoccupations.

### **PD3.1 : La médiathèque : lieu d'échange et de renforcement des initiatives solidaires**

- **Un lieu pour tous et pour chacun, contribuant à la construction de la citoyenneté des enfants, des jeunes et des parents :** La médiathèque G. Brassens se voudra un lieu fédérateur et bienveillant où tout individu franchissant sa porte y trouvera attention, écoute et réponses. Elle devra ainsi veiller à l'inclusion de chacun dans son projet collectif. Elle doit permettre l'épanouissement personnel et favoriser un respect entre chaque individu (usagers, comme professionnels). Lieu de rencontres, elle favorisera les échanges et débats autour de questions de société, du vivre ensemble.

Exemple : bibliothèque humaine à Copenhague, permettant le prêt de « livre humain » à mi-chemin entre récit de vie et groupes de parole.

- **Un lieu évoluant avec son public et favorisant les initiatives solidaires et les pratiques amateurs :** Les services de la médiathèque devront s'adapter et évoluer en fonction des besoins et attentes de ses usagers. Ceux-ci seront invités à être des membres actifs de son fonctionnement.

Exemple : création de groupes d'usagers participant à la vie de la médiathèque (acquisitions et action culturelle) / accueil d'initiatives citoyennes en lien avec les questions de parentalités, entretenant une solidarité entre usagers.

### **PD3.2 : Une médiathèque inclusive**

- **Des collections à destination des enfants porteurs de handicap**

La médiathèque Georges-Brassens intègre l'inclusivité à sa politique documentaire, afin de rendre accessible au plus grand nombre ses collections.

Exemple : création d'un fonds Facile à Lire / Développement du fonds à destination des enfants dyslexiques / Proposition de ressources numériques proposant des catalogues adaptés aux enfants porteurs de handicap auditifs ou cognitifs (bibliothèques numériques enrichies) / Proposition de jeux accessibles aux enfants porteurs de handicaps physiques ou cognitifs...

- **Un bâtiment et des collections accessibles**

La médiathèque Georges-Brassens devra être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, usagers comme professionnels. Il s'agira de choisir un mobilier adapté, des outils de communication type micro pour malentendant, une signalétique claire, colorée et un cheminement podotactile des différents espaces. Un espace d'apaisement sensoriel peut par exemple être créé pour répondre aux besoins d'isolement des personnes porteuses de troubles autistiques tout en permettant à chaque usager de se retrouver et de se détendre. Cet espace pourrait aussi être une réponse au besoin de répit parental souvent exprimé par les jeunes parents.



Exemple : Signalétique adaptée aux personnes non-lectrices selon les fonds, accessibilité du 1<sup>er</sup> étage...

### PD3.3 : Des actions spécifiques à destination des publics empêchés, qui créent de la mixité

- **Le développement d'actions à destination des habitants du Quartier Politique de la Ville :** La médiathèque Georges-Brassens, implantée au cœur d'un QPV, doit œuvrer pour que celle-ci devienne un bien commun et soit fréquentée par les habitants de ce quartier, rendant accessible la culture au quotidien. Afin de rendre le lieu attractif, il est particulièrement important que le mobilier et tout l'aménagement soient facilement appropriables. Les éléments choisis ne doivent pas renvoyer à l'image d'une galerie ou d'un musée, mais plutôt à ceux de lieux conviviaux et chaleureux.

Exemple : participation à des animations de rue / Partenariat avec les centres sociaux et groupes scolaires limitrophes.

- **Un accueil individualisé des adultes :** Si les familles sont au cœur du projet, il est important de prendre en compte les adultes sans enfant, usagers de la médiathèque, pour qui se rendre à La Passerelle est problématique. Il s'agira également de répondre aux besoins individuels de chaque adulte, sans les restreindre à leur rôle de parents. La médiathèque leur proposera ainsi une sélection mouvante de documents (entre coups de cœur, nouveautés et ouvrages thématiques) et accompagnera ce public dans la mise à disposition sur site des documents depuis la médiathèque La Passerelle.

Exemple : corner « adulte » dédié à ces collections / Développement du service de Clique et Rappelle avec poste dédié / Listing de nouveautés à destination du public adulte.

- **Le développement du Service de portage de documents à domicile.** La médiathèque pourra également se rendre au domicile des personnes les plus fragiles pour des raisons de grand âge ou de santé.

Exemple : service "Allo Livre"

- **Le développement de partenariats avec les acteurs spécialisés.** La médiathèque Georges-Brassens devra amplifier le travail transversal avec les structures spécialisés locales afin de développer des collections et actions incluant les publics les plus éloignés de la culture, pour des raisons culturelles, de santé, d'âge, illettrisme...

Exemple : Instituts médico-éducatifs, Centre de psychotérapie, association d'apprentissage du français (FLE)

Projet transversaux contribuant à ce principe :	Contrat de ville
Partenariats :	Direction de la solidarité, les centres sociaux, le Centre Communal d'Action Social, Maison France Service et les associations
Projets inspirants :	Expérience "emprunter un bibliothécaire" de la médiathèque de Colomiers Expérience de la bibliothèque humaine de Copenhague

## Principe Directeur 4 : L'implication citoyenne :

La co-construction des politiques publiques culturelles avec les habitants et les partenaires sera le pilier de la construction de ce projet et cela dès sa conception.

### PD4.1 : Un projet d'établissement co-construit avec les équipes de la médiathèque, les acteurs spécialistes de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité

Le concept même de ce projet repose sur la co-construction avec les professionnels de l'enfance et la médiathèque. En tant que lieu ressource, cette dernière devra accompagner les structures associatives, développer leur implication et faire émerger de nouveaux acteurs et services.

Pour cela il s'agira de former les différents professionnels (bibliothécaire, ludothécaires, professionnels de la petite enfance et du social...) aux différents métiers et de leur faire partager une culture commune au service de l'enfant et des familles. La pluriprofessionnalité sera la clé de la réussite de ce projet hybride. Le développement des partenariats sera essentiel pour favoriser la coéducation.

### PD4.2 : La participation citoyenne : une modalité d'action ancrée dans le quotidien

- **Une formalisation de la participation citoyenne** : afin d'accueillir la parole de chacun, la médiathèque devra déployer des outils permettant aux usagers de s'exprimer et intégrer les demandes formulées au sein du projet.

Exemple : Cahier de doléances, suggestions / Comité d'usagers comme la Soda team / Enquêtes de satisfactions auprès des usagers et non usagers

- **Un usager acteur de l'offre culturelle** : Les professionnels seront positionnés comme facilitateurs plutôt que comme simple prescripteur. Ils devront permettre aux usagers de faire, d'expérimenter et d'être partie prenante de l'offre proposée.

Exemple : ateliers de pratique / budget d'acquisition dédié / Mise à disposition d'espaces pour accompagner des initiatives citoyennes.

Projet transversaux contribuant à ce principe :	Les concertations publiques dans le cadre du PEV Les conseils citoyens Diagnostic ville autour des pratiques des adolescents Création du conseil participatif de la vie associative et citoyenne
Partenariats :	Direction de la petite enfance, de l'éducation, de la solidarité et chargé de mission jeunesse
Projets inspirants :	Biblioremix et sa suite (Bibliothèque Lacassagne) Laboratoire d'innovation publique de Lezoux Acquisition et fresque collaboratives (Duchère) Place des publics dans les bibliothèques nordiques (Helsinki/projet et budget participatif...)



## Principe Directeur 5 : L'accessibilité et le rayonnement :

Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 fait référence aux droits « inaliénables et sacrés » des personnes avant d'énoncer une série de principes politiques, économiques et sociaux, « particulièrement nécessaires à notre temps », et complémentaires des droits et libertés reconnus par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il proclame notamment que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Depuis le 21 décembre 2021, avec la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le rôle des bibliothèques municipales est clairement réaffirmé dans le code du patrimoine : elles ont « pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. » L'article 1 de cette même loi précise en outre que « par leur action de médiation, les bibliothèques garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».

### PD5.1 : Les médiathèques de Vitrolles : garantes d'un accès universel.

- **Une démocratisation de la culture par la gratuité** : En instaurant le prêt gratuit pour tous en janvier 2023, les médiathèques de Vitrolles s'affranchissent de la barrière économique.

- **Une démocratisation de la culture par l'offre** : En proposant une politique documentaire et une action culturelle en phase avec les préoccupations des Vitrollais dans toute leurs diversités : inclusive et solidaire. Les médiathèques ne sont plus des temples du savoir réservés à une population diplômée. Elles s'adressent à l'ensemble de la population, francophone ou non, familière ou non de ses usages.

- **Des bâtiments accessibles au tout-public** : Les médiathèques de Vitrolles doivent être facilement accessibles par tout un chacun : identifiées et signalées sur le territoire, chaque habitant doit pouvoir s'y rendre sans difficultés. Ses portes doivent être franchissables sans encombre et à tout âge, ses horaires adaptées aux besoins identifiés. Chaque habitant doit pouvoir accéder à l'ensemble de ses services, sans discrimination. L'aménagement de l'équipement doit attirer les usagers potentiels, donner envie d'entrer et de revenir : couleurs attrayantes, image chaleureuse...

### PD5.2 La médiathèque comme porte d'entrée vers la vie culturelle du territoire

- **Proposition d'actions culturelles diversifiées** permettant de découvrir tous les arts, accessibles et facilement appropriables par le public. Elles privilégieront le « faire avec », l'expérimentation, pour une appropriation des supports culturels mis à disposition. Si la médiathèque est un lieu de diffusion de la culture, elle est également un lieu du « faire culture » et de la création d'une culture commune.

Exemple : ateliers « découverte d'auteur », après-midi jeu en famille...

- **Déclinaison d'une offre culturelle hors-les-murs**. La médiathèque Georges-Brassens conserve sa spécificité de médiathèque de proximité et doit aller à la rencontre des habitants, les familiariser à son utilisation et à son offre. Elle doit être identifiée sur le territoire et s'y inscrire durablement. Active sur le plan local, elle s'inscrit comme interlocutrice et partenaire privilégiée lors d'événements socio-culturels extérieurs.

Exemple : animation de rue avec le centre social et le conseil citoyen, Olympiades dans les QPV avec la

police municipale, Festi'pitchou...

- **Un maillage territorial actif** : La médiathèque s'inscrivant au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine, elle propose une programmation culturelle transversale et complémentaire avec les autres services culturels municipaux et les associations locales. A ce titre, elle permettra de mettre en relation ses usagers avec le reste de l'offre culturelle locale et métropolitaine dès le plus jeune âge afin d'ancrer ces pratiques dans la vie quotidienne des enfants.

Exemple : Partenariat avec le festival international d'art lyrique D'Aix-en-Provence, partenariat avec le pôle spectacle vivant lors du Festival jeunesse "Festi'pitchou" et participation à son développement en 2024 en y associant le 1<sup>er</sup> festival du livre jeunesse de la ville produit par la librairie indépendante Quartiers libres...

### PD5.3 : Une médiathèque spécialisée inscrite au sein d'un réseau :

- **Une médiathèque annexe** : La médiathèque Georges-Brassens est une des deux médiathèques du territoire vitrollais. Son organisation, sa politique documentaire et son action culturelle sont réfléchies conjointement avec celles de La Passerelle. Complémentaires, les deux médiathèques forment un seul et unique service répondant aux besoins des vitrollais, elles. Un travail transversal est donc inhérent à toute action d'une des deux structures.

Exemple : Festival BD, fête de la science...

- **Un lieu ressource** : En se spécialisant en direction du public jeunesse, depuis la naissance au passage à l'âge adulte, la médiathèque Georges-Brassens se dote d'une identité et d'une spécificité au sein du réseau des médiathèques de Vitrolles. Elle devient un lieu clairement identifié par les usagers et les professionnels localement et à plus grande échelle sur le bassin de vie Est de l'Etang de Berre. Longtemps considérée comme le laboratoire d'expertise du réseau, l'annexe de quartier retrouve son rôle de précurseur en repoussant les limites du tiers lieu, faisant de cet équipement un lieu d'accueil et d'activités enfants-parents, labellisé en Lieu d'Accueil Enfant Parents par la Caf mais également un point d'information famille par exemple.

Projet transversaux contribuant à ce principe :	Projet Educatif Vitrollais Politique de tarifs publics adaptés aux revenus Gratuité des médiathèques
Partenariats :	Direction Générale Enfance Sport Culture, tous les acteurs de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité
Projets inspirants :	Les maisons vertes, maisons des familles Lieu d'Accueil Enfants Parents

## 2.3- UNE MEDIATHEQUE SPECIALISEE : LES SPECIFICITES

### Pôle Minothèque

La Minothèque est un des 6 pôles documentaires des médiathèques vitrollaises.

Il recouvre l'ensemble des documents (hors jeux et jouets) destinés aux enfants de moins de 12 ans. Les collections y sont réparties en 12 domaines documentaires. Certains sont directement calqués sur les collections adultes (BD, musique, cinéma...), d'autres regroupent plusieurs thématiques (poésie / théâtre, sciences et techniques, sciences humaines...) et d'autres sont spécifiques aux collections jeunesse et se déploient en différentes catégories selon l'âge des usagers (albums, albums petite enfance, récits illustrés...) Ce fonds documentaire physique est complété par des ressources numériques accessibles à partir du portail des médiathèques, notamment dans certains segments éditoriaux spécifiques tels que les domaines scientifiques, techniques, le cinéma ou encore la musique.

Les collections pour les enfants sont donc encyclopédiques et pluralistes et permettent aux plus grands de basculer naturellement vers les collections destinées aux adultes et adolescents, un travail transversal entre les pôles devant faciliter ce passage.

En se spécialisant en tant que médiathèque jeunesse, la médiathèque Georges-Brassens devra affiner sa politique documentaire à destination des plus jeunes afin d'accompagner au mieux ce public dans les différentes étapes de son évolution.

On notera d'ailleurs qu'un travail de découpage de certains domaines documentaires a déjà été mis en place afin de permettre aux jeunes usagers de se repérer plus facilement dans les collections et de mettre à disposition du public des documents en adéquation avec les compétences de chacun.

Le fonds des romans jeunesse a ainsi été découpé en 4 niveaux de lectures correspondant à des maîtrises différentes de la lecture, de la langue et des préoccupations évoluant en fonction de l'âge du lecteur : romans pour jeunes lecteurs débutants, moyens, confirmés et adolescents.

Ce travail devra être amplifié vers le public jeune adulte mais également sur les premières années de l'enfant, avec notamment des enjeux sur l'apprentissage du langage, de la lecture et de l'écriture entre 0 et 6 ans.

### Fonds "Parentalité"

Les collections adultes resteront présentes de façon éphémère à travers la rotation de celles de la médiathèque centrale (Passerelle). Toutefois, afin de renforcer son positionnement dans le champ éducatif, la médiathèque Georges-Brassens proposera un fonds spécialisé dédié à la parentalité sous tous ses aspects (médical, social, psychologique, scolarité etc.). Cette collection sera destinée aux parents et aux professionnels de l'enfance et de l'adolescence.

### Pôle Ludothèque

Les ludothèques sont définies par l'Association des ludothèques françaises comme « *des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine : les jeux et les jouets (Jeu sur place, prêt, animation, conseil/formation...)* »

*Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération. »*

Les médiathèques de Vitrolles se définissent donc également comme ludothèque en répondant à cette définition. Le jeu est un support intégré à la politique documentaire et à l'action culturelle du service, en conformité avec l'article 4 de la loi de 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique « **Art. L. 310-3.-Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels.** »

Le pôle ludothèque fait donc partie des 6 pôles documentaires des médiathèques vitrollaises. Celui-ci se scindant en deux grandes entités : Ludothèque enfants et Ludothèque ado/adulte.

La ludothèque enfants propose quatre grandes catégories de jeux et jouets adaptées aux compétences de l'enfant, l'accompagnant tout au long de sa vie, en fonction de l'acquisition de différentes compétences cognitives, motrices, langagières, sociales ou émotionnelles.

- Jeux d'exercice : jouets sensoriels par excellence, ils permettent à l'individu de maîtriser son corps et de se situer dans l'espace.
- Jeux symboliques : jouets d'imitation, de reproduction, de faire-semblant : ils permettent à l'individu de se situer au sein de la société, d'expérimenter et de mieux comprendre le monde qui l'entoure.
- Jeux d'assemblage : jeux de construction, d'agencement permettant à l'individu de se repérer dans l'espace, d'élaborer une représentation symbolique des objets, plus ou moins complexe selon l'âge.
- Jeux de règles : Jeux dans lequel l'individu se plie à une règle, convention collective, nécessitant la maîtrise de certaines compétences motrices, cognitives, langagières...

La ludothèque ado/adultes se focalisera davantage sur les jeux de règles.

La présence d'objets ludiques au sein des médiathèques de Vitrolles souligne l'intérêt culturel, social, éducatif et de loisirs de ce support. Ils permettent une interaction inégalable entre ses usagers et développent un lien social précieux entre individus de tous âges.

Le déploiement de l'offre ludique des médiathèques de Vitrolles est organisé autour de 3 axes :

- Des collections de jeux et jouets empruntables : intégrés à la politique documentaire de l'établissement, les objets ludiques répondent à des enjeux d'encyclopédisme et de pluralisme, en lien avec le reste des collections.
- Des espaces de jeu libre aménagé : la médiathèque G. Brassens proposera des espaces de jeu intégrant les quatre grandes catégories déclinées précédemment, les entremêlant aux espaces de consultation traditionnels de la médiathèque. Ces espaces sont pensés et conçus afin que les joueurs puissent se les approprier librement, sans être dirigés par les adultes.
- Une action culturelle spécifique sur des temps dédiés, en transversalité avec le reste de la

programmation culturelle du service.

Les médiathèques de Vitrolles s'engagent donc à développer la formation de son personnel sur ce support spécifique et à promouvoir au sein de ses murs et dans l'ensemble de ses actions, le jeu libre.

### **Pôle Ados**

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, de la prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. » (UNESCO/IFLA : Manifeste des bibliothèques publiques, 1995).

En 2018 la population Vitrolloise est en moyenne plus jeune que dans l'ensemble du département avec 26 % des jeunes qui ont entre 0 et 19 ans contre 22% dans le département.

Les adolescents de 11 à 19 ans représentent aussi en 2023, 23% des adhérents actifs des médiathèques (29% pour l'annexe G. Brassens). Les médiathèques ont donc un rôle important à jouer en matière de médiation sociale et culturelle, à destination de ce public spécifique souvent éloigné du livre et de la lecture.

Enjeux des médiathèques de Vitrolles :

- Permettre une transition, axée sur les besoins spécifiques des adolescents, entre les services offerts aux enfants et les services offerts aux adultes.
- Les adolescents ont besoin et méritent des services répondant à leurs besoins d'éducation, d'information de culture et de loisirs.
- Ces services doivent promouvoir l'apprentissage, la formation permanente, la maîtrise de l'information et la lecture / culture plaisir.

Objectifs des médiathèques de Vitrolles :

1. **Définir un projet éducatif et d'accueil clair des adolescents en médiathèque en lien avec les partenaires Jeunesse du territoire.** Garantir le droit des adolescents à avoir accès gratuitement aux ressources des bibliothèques et aux sources d'informations.
2. **Créer des espaces réservés aux adolescents** attractifs et qui reflètent leur style de vie. Les adolescents sont des individus pluriels et doivent pouvoir disposer d'espace différents en fonction de leurs usages. Le public adolescent doit pouvoir, par exemple, disposer des ressources et du lieu lui permettant de se rencontrer, de jouer, de s'exprimer mais également des ressources et du lieu lui permettant de réfléchir, de travailler, de se ressourcer.
3. **Proposer une programmation culturelle spécifique** s'inspirant des exemples des meilleures réalisations déjà mises en place.
4. **Former le personnel** sur ce qu'est le développement de l'adolescent et sur les ressources appropriées à cet âge, y compris pour les jeunes qui ont des besoins spécifiques.



5. **Proposer un large choix de documents** physique et numériques récents intéressant les adolescents et encourageant la formation permanente, l'apprentissage, l'envie de lire et l'épanouissement de l'individu.

6. **Proposer des ressources répondant aux besoins d'éducation** des adolescents y compris sur les questions d'éducation à l'image et du traitement de l'information.

8. **Faire participer à la conception** et la mise en place de programmes et de services les concernant.

9. **Développer des partenariats** avec d'autres institutions communautaires et d'autres organismes pour aider les jeunes à se développer de façon saine et harmonieuse.

Enfin pour pouvoir répondre au mieux aux évolutions des besoins et de la société, le réseau des médiathèques de Vitrolles a mis en œuvre un groupe de travail spécifique sur la question de la place des adolescents en médiathèque s'attachant à évaluer ses propres pratiques, à s'inspirer de celles de ses collègues dans d'autres collectivités en France ou à l'étranger et à proposer de nouveaux partenariats et de nouvelles pratiques s'inscrivant également dans le projet éducatif vitrollais 2024-2034.

#### 2.4- Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel.

La mise en œuvre du PCSES requiert le déploiement de moyens humains, techniques, financiers et intellectuels afin d'en couvrir tous les champs. Il s'agira de garantir des ressources budgétaires et humaines permettant de mettre en œuvre les objectifs avec un budget d'acquisition et de programmation culturelle propre, une équipe dédiée et formée.

Budget investissement **étude en cours** :

	Ville	Possibilités de financements
<b>Réaménagement :</b> [REDACTED] (estimation architecte)	[REDACTED]	Drac : 25% Caf : En attente
<b>Mobilier :</b> [REDACTED]	[REDACTED]	Drac : 40% Caf : En attente

Budget de fonctionnement :

	Ville	Autres financements
<b>Ressources humaines (budget constant)</b>	6 ETP (2 B et 4 C)	Caf : En attente
<b>Acquisitions (budget constant)</b>	80 000 € par an dont 30 % pour l'annexe	
<b>Programmation culturelle (budget constant)</b>	40 000 € par an dont 30% pour l'annexe	

## **2.5- Calendrier.**

2024 – 1er semestre – Cadrage du projet et recherche de financements

2024 - 2ème semestre – Structuration des partenariats et du budget général d'investissement et de fonctionnement – Etudes et pré-travaux

2025 – 1er semestre - Réalisation des travaux et structuration de l'équipe

2025 - 3ème trimestre : Inauguration et ouverture en septembre 2025

## **2.6- La formation et l'accompagnement du personnel.**

Plusieurs enjeux impliquent un accompagnement des équipes par la formation. Aussi, le plan de formation pour les 5 prochaines années s'articulerait autour des priorités suivantes :

- Développement de l'enfant et enjeux liés à la parentalité
- Accueil en bibliothèque
  - Bibliothèques et droits culturels notamment sur l'objectif du développement de la participation des publics
  - Bibliothèques et développement durable
  - Développer l'Education artistique et culturelle en bibliothèque
- Promouvoir la lecture au cœur de l'inclusion sociale
- L'Education aux médias et à l'information
  - Des collections diversifiées et adaptées : connaissance de la production éditoriale, outils et méthodes d'une politique documentaire, production de contenus documentaires...
  - Le jeu : Concevoir et animer des temps de jeu, introduction au jeu libre, le jeu au service des apprentissages...

La qualité de l'accueil est également liée à la qualité de vie au travail des équipes. Il apparaît opportun de travailler ce sujet à travers un groupe de travail transversal et pérenne : "Les happiness managers".

Ce groupe aura pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents, de renforcer la cohésion d'équipe et de permettre aux individus de s'épanouir dans leur environnement de travail.

## **2.7- Les modalités de l'évaluation.**

En dehors de la réponse aux grands enjeux de maillage, d'extension des horaires, l'efficacité des bibliothèques pour remplir les grands objectifs fixés, peut être mesurée par des indicateurs permettant une évaluation de la progression sur le moyen terme. De façon à ne pas alourdir le travail de « reporting » la gestion des données et leur évaluation, il est proposé de limiter celui-ci à maximum 10 grands indicateurs :

Indicateur n°1 : Evolution du nombre d'inscrits

Indicateur n°2 : Composition du public (âge, genre, quartiers)

Indicateur n°3 : Nombre d'entrées afin de mesurer la fréquentation

Indicateur n°4 : Taux de renouvellement des collections

Indicateur n°5 : Nombre d'emprunts de documents

Indicateur n°6 : Part des collections adaptées (accessibles aux publics en situation de handicap)

Indicateur n°7 : Nombre d'actions de médiation et actions culturelles par grands domaines et le nombre de personnes touchées

Indicateur n°8 : Nombre d'actions (dispositifs, médiations, actions culturelles) suscitant la participation des publics

Indicateur n°9 : Satisfaction des publics (enquête rapide thématique ou générale tous les 3 ans)

Indicateur n°10 : Part des agents ayant participé à une formation au minimum et part des agents ayant participé à une formation prioritaire liée aux axes du PCSES

Enfin, il s'agit de développer au sein de l'équipe une pratique régulière et plus spontanée de l'évaluation afin de :

- Produire des données sûres, harmonisées et faciles à collecter
- Connaître les collections de l'ensemble du réseau et mesurer leurs usages
- Estimer les résultats des actions culturelles au-delà des chiffres de fréquentation
- Construire les services et les actions les plus pertinentes par rapport aux objectifs définis et penser leur efficacité dès la rédaction des projets
- Évaluer l'efficacité et l'efficacité des actions et des services et en tirer des enseignements.

## CONCLUSION

Ce projet culturel scientifique, éducatif et social a été rédigé à partir du diagnostic culturel, des orientations des élus, de l'intelligence collective des équipes et du dialogue avec les partenaires du territoire. Il fait apparaître l'importance des bibliothèques au cœur de la cité, de ses grands enjeux, à la croisée des différentes politiques publiques de la collectivité. Il détaille les objectifs à mener par l'ensemble des équipes des bibliothèques pour les cinq années à venir, avec des missions qui résonnent d'une façon particulière dans le contexte actuel de tensions mondiales géopolitiques, économiques ou encore écologiques. Les médiathèques doivent jouer leur rôle de médiateur culturel, éducatif et social et accompagner l'ensemble des individus et particulièrement la jeunesse pour garantir l'épanouissement personnel de chacun. Ce projet révèle que les médiathèques ne sont pas seules face à ce défi et qu'elles peuvent - et doivent - s'appuyer sur un réseau important d'acteurs, professionnels, spécialistes de ces questions et de ces publics.

